

Soutien financier supplémentaire pour les Albertains et les employeurs

Le 23 mars 2020

Les Albertains et les employeurs de l'Alberta recevront bientôt de l'aide supplémentaire.

Le gouvernement a pris trois décisions importantes qui permettront de fournir aux Albertains et aux employeurs de l'Alberta un soutien supplémentaire pour qu'ils puissent faire face aux répercussions de la crise de la COVID-19.

« Notre priorité est de nous assurer que notre province reste forte pendant que nous traversons ensemble cette période difficile. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour aider les Albertains et les employeurs de l'Alberta à traverser cette crise. C'est pourquoi nous nous concentrons sur la création d'économies tangibles pour les ménages en plus de dégager les fonds nécessaires pour aider les entreprises à traverser cette période sans précédent. »

Jason Kenney, premier ministre

Gel de l'impôt foncier pour l'éducation

Pendant une pandémie, les ménages albertains ne devraient pas avoir à se soucier de payer des impôts fonciers additionnels.

- Le gouvernement annulera immédiatement la décision prise dans le budget de 2020 et gèlera les impôts fonciers scolaires au niveau de l'an dernier.
- L'annulation du rajustement de 3,4 % en fonction de la population et de l'inflation permettra aux ménages et aux entreprises de l'Alberta d'économiser environ 87 millions de dollars en 2020-2021, ce qui représente 55 millions de dollars pour les ménages et 32 millions de dollars pour les employeurs.

Renseignements connexes

[Renseignements sur la COVID-19 pour les Albertains](#) (en anglais)

Demandes des médias

Jerrica Goodwin
587-988-3278

Attachée de presse, Conseil du Trésor et Finances

Jessica.Goodwin@gov.ab.ca

- Le gouvernement s'attend à ce que les Albertains et les entreprises albertaines réalisent toutes ces économies et à ce que les impôts fonciers municipaux ne soient pas haussés par suite de la baisse des impôts provinciaux pour l'éducation.

Report des impôts fonciers scolaires pour les entreprises

Lorsque les entreprises albertaines exercent leurs activités, elles emploient des Albertains qui peuvent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille et qui contribuent à faire rouler l'économie. À compter d'aujourd'hui, le gouvernement reportera de six mois les impôts fonciers scolaires que doivent payer les entreprises.

- C'est donc dire qu'au cours des six prochains mois, les employeurs conserveront 458 millions de dollars pour payer leurs employés et poursuivre leurs activités.
- Le gouvernement s'attend à ce que les municipalités établissent des taux d'imposition foncière pour l'éducation comme elles le feraient normalement, mais qu'elles en reportent la perception. Les montants reportés seront remboursés au cours des années d'imposition futures.
- Le gouvernement invite les propriétaires commerciaux à partager ces économies avec leurs locataires en réduisant ou en reportant leurs paiements. Ainsi, les employeurs pourront continuer de gérer leur endettement, de rémunérer leurs employés et de maintenir leurs activités.
- Les entreprises qui sont en mesure de payer leurs impôts en entier sont fortement encouragées à le faire. Ces sommes aideront la province à soutenir les Albertains pendant cette pandémie.

« L'élimination du rajustement prévu des impôts fonciers scolaires et le report de la perception des impôts fonciers non résidentiels généreront des économies pour les Albertains et des flux de trésorerie dont la stabilité est accrue pour les entreprises. Cette mesure aidera les ménages et les entreprises de l'Alberta pendant cette période. Nous voulons que les Albertains continuent de travailler pendant que nous traversons ensemble cette période difficile. »

Travis Toews, président du Conseil du Trésor et ministre des Finances

Report des primes à verser à la Commission des accidents du travail pour les entreprises du secteur privé, et soutien aux petites et moyennes entreprises

Les employeurs du secteur privé peuvent économiser sur leurs versements de primes à la Commission des accidents du travail à un moment où ils en ont le plus besoin. En plus d'assurer la viabilité du système d'indemnisation des accidentés du travail, ces mesures permettent aux travailleurs blessés de continuer de recevoir les prestations et le soutien dont ils ont besoin pour retourner au travail.

- Les employeurs du secteur privé bénéficieront d'un allègement financier immédiat grâce au report des paiements de primes à la Commission des accidents du travail jusqu'au début de 2021, c'est-à-dire pendant un an.
- Les employeurs qui ont déjà payé les primes à la Commission des accidents du travail pour 2020 peuvent obtenir un remboursement ou un crédit.
- Dans le cas des petites et moyennes entreprises, le gouvernement couvrira 50 % de la prime lorsqu'elle sera exigible.
- Les employeurs de plus grandes entreprises se verront également accorder un répit, puisqu'ils pourront reporter les versements de primes à la Commission des accidents du travail jusqu'en 2021.
- Le paiement de 50 % des primes des petites et moyennes entreprises du secteur privé à la Commission des accidents du travail pour 2020 coûtera environ 350 millions de dollars au gouvernement.

Mesures supplémentaires pour aider les familles, les étudiants et les employeurs

Parmi les mesures déjà annoncées par la province pour protéger les Albertains et aider les entreprises, mentionnons celles-ci :

- Le recouvrement des soldes d'impôts sur le revenu des sociétés ainsi que des acomptes provisionnels est reporté au 31 août 2020. Les entreprises de l'Alberta auront ainsi accès à environ 1,5 milliard de dollars pour les aider à faire face à la crise de la COVID-19.
- L'octroi de 50 millions de dollars pour soutenir les travailleurs adultes de l'Alberta qui doivent se placer en isolement d'urgence volontaire, y compris les personnes qui sont l'unique aidant naturel d'une personne à charge qui doit s'isoler et qui n'auront pas d'autre source de rémunération ou d'indemnisation pendant leur période d'isolement. Ces personnes recevront un versement unique pour combler le manque à gagner jusqu'à ce que le gouvernement fédéral commence à effectuer les paiements d'urgence fédéraux en avril.

- Le report pour les 90 prochains jours du paiement des factures de services publics pour les clients des secteurs résidentiel, agricole et des petits commerces, et ce, afin que personne ne soit privé des services d'électricité et de gaz naturel pendant cette période de crise.
- La mise en place d'un moratoire de six mois lors duquel aucuns frais d'intérêt ne seront imposés sur les prêts d'études albertains pour tous les emprunteurs qui remboursent actuellement leurs prêts.